

Zeitschrift: Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 27 (1939)

Artikel: Jetons des Ducs de Longueville
Autor: Jéquier, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jetons des Ducs de Longueville

Par H. Jéquier

Les jetons des Ducs de Longueville, pièces modestes et pourtant infiniment précieuses, n'ont, semble-t-il, jusqu'ici jamais excité l'intérêt des numismates neuchâtelois qui leur ont préféré l'étude des rarissimes deniers du Comte Louis, des belles pistoles d'Henri II de Longueville et de Marie de Nemours, sans compter toutes les séries de pièces d'argent et de bronze des princes français et prussiens qui offrent du reste à l'historien une matière abondante, intéressant plus directement le pays de Neuchâtel.

Les collections publiques et privées suisses, riches en monnaies et en médailles neuchâteloises, comptent peu de jetons des Longueville et cette pauvreté s'explique tout naturellement si l'on songe que ces grands seigneurs français ne firent que de rares séjours dans leur Comté de Neuchâtel et que ces pièces furent sans doute utilisées surtout dans leurs résidences françaises.

Plusieurs de ces jetons pourtant offrent du point de vue héraldique neuchâtelois un très grand intérêt; il est maintenant prouvé par des textes que certains d'entre eux furent employés par les officiers du Comté auxquels leurs seigneurs les distribuaient comme ils le faisaient, suivant un usage constant, aux clercs de leurs différents offices résidant en France.

L'étude historique des jetons, leur origine, leur emploi, leur évolution à travers les siècles a été traitée par de nombreux auteurs, entr'autres par Rouyer et Hucher en 1858 dans leur histoire des jetons au Moyen Age.

Henri de la Tour a publié en 1897 un catalogue des jetons des Rois et Reines de France, précédé d'une excellente introduction, qui est le meilleur traité des jetons auquel on puisse se reporter.

En 1936 enfin, Monsieur Pierre Pradel, Conservateur adjoint aux Musées Nationaux, a fait paraître le catalogue des jetons

des Princes et Princesses de la Maison de France du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale où se trouvent décrites une grande partie des pièces faisant l'objet de ce travail.

Nous tenons à indiquer ici que les renseignements généraux qui suivent sont en quelque sorte le résumé de ces excellents ouvrages, ce qui nous dispensera de citer nos auteurs à chaque ligne et nous évitera de surcharger cette petite étude de notes et de références.

Si le mot médaille s'applique pour le commun des mortels à tout signe monétaire, à toute pièce métallique portant une effigie ou une inscription, le mot jeton n'évoque pour beaucoup que la notion d'instrument de jeu, et le véritable usage de ces petites pièces rondes, d'un module régulier et au relief peu accentué qui était celui d'outils de numération est aujourd'hui complètement tombé dans l'oubli.

Aussi n'est-il peut-être pas inutile de rappeler très brièvement ici comment elles étaient émises, de quelle manière on les distribuait et quel en fut exactement l'emploi.

Le calcul au moyen de jetons, qui se pratiquait couramment dans l'Antiquité, fut en très grande faveur au Moyen Age, mais ce n'est qu'à partir du XIII^{ème} siècle que furent frappées en France des pièces destinées exclusivement à cet usage.

L'habitude de compter avec des jetons se perdit progressivement et, à la fin du XVIII^{ème} siècle, il ne s'agissait plus là que de la survivance d'une coutume désuète. On est même étonné de trouver encore dans l'«ARITHMETIQUE EN SA PERFECTION» de le Gendre parue en 1781 un traité de l'arithmétique par les jetons qui débute en ces termes :

« Cette arithmétique est aussi utile que celle qui se fait avec la plume, puisqu'avec des jetons on fait toutes les règles dont on a besoin dans tous les calculs qui servent dans le commerce. Cette manière de calculer est plus pratiquée par les femmes que par les hommes et, cependant, plusieurs personnes qui sont employées dans les finances et dans toutes les juridictions s'en servent avec beaucoup de succès . . . »

Pour les calculs, on se servait d'un jeu de jetons qui se composait d'environ 100 pièces et de tables spéciales ou comptoirs divisés par des lignes horizontales ou verticales. Le comptable manœuvrait les jetons qui, suivant la position, valaient des unités, des demi-dizaines, des dizaines, des demi-centaines, des centaines, etc. . . .

On faisait ainsi les additions, les soustractions, les multiplications et les divisions.

Rouyer et Hucher, dans leur histoire des jetons, donnent de nombreux extraits des comptes des hôtels de monnaie des Pays-Bas.

Il y est fait mention des jetons frappés par les Monnaies de Gand, de Liège, de Louvain et de Dijon pour les Chambres des Comptes des Ducs de Bourgogne.

D'autres comptes mentionnent l'achat des jetons qui servaient aux compteurs et aux clercs des différents offices, achat qui se renouvelait suivant les administrations chaque année ou chaque semestre.

Il n'avait jamais été fait mention jusqu'ici de textes provenant des Archives de Neuchâtel se référant à la frappe ou à l'achat de jetons.

Cette lacune vient d'être heureusement comblée par la découverte faite par Monsieur Léon Montandon de la copie d'une lettre de 1569 signée du Gouverneur de Bonstetten et de l'Ambassadeur de Maniquet ordonnant au Lieutenant Benoit Chambrier et à François Clerc dit Guy de faire tenir à Michel de Lyencourt, orfèvre, la somme nécessaire pour fabriquer 300 jetons d'argent destinés à être remis au Duc, à la Duchesse, au Gouverneur et à l'Ambassadeur (Note 1).

L'usage de compter au moyen de jetons était si courant au Moyen Age que beaucoup d'auteurs y font tout naturellement allusion.

Montaigne, soucieux de marquer son dédain pour les besognes de clerc, déclare dans ses Essais qu'il ne sait «conter ny a get ny a plume».

Charles le Téméraire, par contre, ne croyait pas déroger en se servant comme ses clercs de jetons; il est vrai qu'ils étaient en or :

«Là (en la Chambre des Comptes) vient le Duc bien souvent et ne se cloient nuls comptes sans luy, ou sans son sceu. Il signe de sa main tous appointements de tous dons, il signe tous comptes et tous rolles, il scait bien ce qu'il a vaillant, et ce qu'il despend tout chet en sa main et tout en vuyde, et luy mesme sied au bout du bureau, iecte et calcule comme les autres, et n'y a différence en eux en iceluy exercice sinon que le Duc iecte en iects d'or et les autres en iects d'argent.» (Mémoires d'Ollivier de la Marche.)

Il est dit dans ce texte, le Duc «iecte et calcule». C'est en effet du verbe jeter que vient le mot jeton (Note 2) qui a connu au cours du Moyen Age les orthographes les plus diverses, telles que «jetoir, jectoir, gettoir, giетоir, getton, iect», etc. . .

A l'origine, les jetons sont des pièces de cuivre ou de laiton, aux types simples, ornées de légendes modestes. Les Officiers comptables en faisaient l'emplette avec le papier, le parchemin, la chandelle et les autres fournitures nécessaires à leurs fonctions.

Plus tard, cette dépense fut réglementée, elle fit l'objet d'un chapitre spécial dans chaque budget, surtout quand l'usage des jetons d'argent eut été adopté. Ce dernier usage paraît remonter au XIV^{ème} siècle et le jeton devenait, dès lors, par le fait même de sa valeur intrinsèque, autre chose qu'un instrument de numération.

Si, primitivement, les jetons n'étaient concédés qu'aux seuls fonctionnaires chargés du maniement ou de la vérification des deniers publics, plus tard on en donna à titre d'étrennes aux princes et aux grands dignitaires de la couronne, on en attribuait aussi à titre de supplément de traitement ou de salaire, témoin la bourse donnée généralement à l'inventeur de la devise du jeton.

La devise joue en effet un rôle essentiel à partir du jour où ces pièces perdirent le caractère de jetons à compter pour devenir bien plutôt des jetons d'étrennes ou des jetons commémoratifs qui ne sont plus utilisés comme instrument de compte, mais dont l'intérêt au point de vue historique reste entier.

Des humanistes réputés ne crurent pas déroger en s'exerçant à la composition de ces devises et l'Académie des Inscriptions, dès sa naissance, est chargée de fournir sujets et légendes pour les jetons officiels des grandes administrations.

Sully portait un intérêt tout particulier aux jetons et à leurs devises, il en parle à plusieurs reprises dans ses mémoires, expliquant le choix des légendes inspirées chaque année par les événements du jour ou la politique du Roi (Note 3).

Les grands Feudataires du Royaume imitèrent leur souverain et, suivant l'importance de leurs possessions et les besoins de leurs administrations, firent frapper des jetons qu'ils distribuèrent à leurs gens.

Les Ducs de Longueville, issus de Jean d'Orléans, Comte de Dunois, figurent en bonne place dans le catalogue des jetons des Princes du Sang et par le nombre et par la qualité des pièces qu'ils firent frapper.

Les premiers jetons de cette Maison identifiés d'une façon certaine appartiennent à Louis de Longueville et à sa femme Jeanne de Bade-Hochberg par laquelle le Comté de Neuchâtel entra dans la Maison d'Orléans-Longueville (Note 4).

La plupart de ces jetons portent l'écu des Longueville qui est de France au lambel et à la cottice d'argent, cette cottice se transformant à partir de Leonor d'Orléans-Longueville en un bâton-peri. Sur un seul jeton de Louis I (N° 1) la cottice est remplacée par une bande.

Les monnaies neuchâteloises frappées sous les Princes de Longueville ne présentent que deux types d'écus: l'écu écartelé et l'écu parti Longueville-Neuchâtel. Il s'agissait de pièces destinées au Comté de Neuchâtel et les armes personnelles du Prince et celles du Comte de Neuchâtel s'y trouvaient tout naturellement associées.

Les jetons de ces princes, comme du reste leurs sceaux offrent, au contraire, une infinie variété de combinaisons héraldiques. Ces pièces étaient utilisées surtout en France où les grands seigneurs faisaient volontiers montre de leurs alliances et de leurs possessions.

L'écu de Longueville est souvent remplacé par des écartelés où figurent les armes de Bade-Hochberg (alliance de Jeanne de Hochberg et de Louis de Longueville), les armes de Rohan (alliance de François d'Orléans-Longueville et de Jacqueline de Rohan), les armes de Bourbon et Estouteville (alliance Marie de Bourbon et Léonor d'Orléans-Longueville), les armes de Bourbon-Soissons enfin sur un jeton de Marie de Nemours (fille de Louise de Bourbon-Soissons).

Le bélier, emblème des Longueville, qui était apparu pour la première fois sur le cimier du sceau de Jean, Comte de Dunois, fondateur de la Maison, figure sur plusieurs de leurs jetons.

Le jeton que nous attribuons à Louis II d'Orléans-Longueville (N° 5) porte au revers une croix cantonnée de deux 1 et de 2 béliers, réminiscence ou plutôt copie du revers des monnaies de François I^{er} dont la croix était cantonnée de 2 F et de 2 salamandres.

Presque tous les jetons de Léonor d'Orléans-Longueville présentent au revers un bélier dans une enceinte palissadée.

Après Leonor, plus trace de béliers; par contre, sur un jeton de Marie de Nemours, fille de Henri II de Longueville et de Louise de Bourbon-Soissons, nous voyons une allégorie rappelant que la jeune princesse issue de sang royal par son père et par sa mère a été élevée parmi les lys. «INTER LILIA PASCITUR» dit la légende et, sur un sol jonché de fleurs de lys, Marie de Longueville s'avance tenant un lys dans chaque main.

Comme nous le verrons par la description des jetons de cette Maison, la plupart semblent avoir été frappés pour l'administration de leurs possessions françaises.

Nous ne trouvons, en effet, sur les 34 jetons décrits plus loin, les armes de Neuchâtel jointes aux armes de Longueville que sur 9 pièces et sur un dixième la légende «Comte souverain de Neufchâtel en Suisse» entourant le seul écu d'Orléans-Longueville.

Sur un autre jeton toutefois, frappé par Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, et qui n'a jamais eu de prétentions sur Neuchâtel, figure l'écu écartelé Bade-Hochberg Neuchâtel et sur

le tout Longueville. Il s'agit du fils de François, bâtard d'Orléans et petit-fils de François et de Jacqueline de Rohan, Lieutenant Général de l'Artillerie de France, désireux sans doute, étant donnée son origine, de faire étalage de tous les quartiers de ses ancêtres.

Dans la liste que nous publions plus loin, trois jetons sont sans aucun doute des jetons de compte, témoin celui de Louis d'Orléans portant au revers: «POR LES GENS DES CONTES A SEVRRE»; celui de Léonor d'Orléans dont le revers porte «PO LA CHAMB DES COMPT DE CHAUDUN 1573» et cet autre de Léonor sur le champ du revers duquel est inscrit le mot COPTES.

Mais plusieurs autres encore ont certainement été des instruments de compte, ce sont généralement tous ceux du XVI^{ème} siècle.

Certains d'entre eux se rencontrent fréquemment, se trouvent dans la plupart des collections et sont souvent passés en vente. Il existe, par exemple, 8 types différents de jetons de Leonor d'Orléans-Longueville au type du bélier couché dans un enclos. Il s'agit d'un jeton type frappé à un grand nombre d'exemplaires pour les divers besoins des offices du Prince et l'usure de la plupart des pièces montre qu'ils ont été largement utilisés.

Quelques-uns portent le seul écu de Longueville, entouré par la suite de l'ordre de Saint-Michel. D'autres nous montrent l'écu écartelé Bourbon-Estouteville, d'autres l'écu écartelé au 1 et 4 Longueville, 2 Neuchâtel, 3 contre-écartelé Longueville-Estouteville; d'autres enfin un écartelé Longueville et contre écartelé Bourbon-Estouteville.

Celui qui porte au revers COPTES et un autre «PO LA CHAMB DES COMPT DE CHAUDUN 1573» sont écartelés 1 et 4 Longueville, 2 et 3 contre écartelé Bourbon-Estouteville.

Le seul dont l'écartelé comprenne les armes de Neuchâtel est daté 1570.

Il doit s'agir du jeton frappé en 1569 par Michel de Lyencourt (voir p. 64) et dont les sujets neuchâtelois du Duc firent les frais.

L'autre jeton, dont on trouve de nombreux exemplaires frappés au moyen de coins différents, ce qui prouve le grand nombre de pièces émises, est celui de Marie de Bourbon, aux armes de Longueville au droit et aux armes écartelées Bourbon-Estouteville au revers. La légende du droit: H. DORLEANS DVC D. LONGVEV. COM SOVVERAIN DE NEVFCHASTEL EN SVISSE, permet aussi de supposer qu'il a été utilisé par les gens du Comté.

Une seule pièce du XVI^{ème} siècle, le rarissime jeton de Marie de Bourbon, portant au revers l'écu écartelé de Challant-Valangin, semble n'être qu'un jeton commémoratif. Son diamètre est d'ailleurs plus grand (30 millimètres) que le format courant des jetons de compte qui sont généralement de 27 et 28 millimètres. La description de ce jeton faite plus loin expliquera à quelle occasion il a été frappé.

A partir du XVII^{ème} siècle, tous les jetons d'Henri II de Longueville qui ont pu occasionnellement servir de jetons de compte ou de jeu ont plutôt le caractère de jetons d'étrennes ou de jetons commémoratifs. Leur description indiquera, pour la plupart d'entre eux, à quelle occasion ils ont été frappés. Plusieurs revers ont été empruntés à des jetons des administrations du Roi, témoin le N° 29 que nous retrouvons sur deux jetons de Louis XIV (La Tour N° 1341 et 1342), le N° 22 BELLI PACISQVE MINISTER (La Tour 840).

Certains de ces jetons ne sont connus qu'en refrappes modernes. Ces pièces proviennent peut-être de la collection du Sénateur Halgan qui fit une collection de jetons, origine de la collection Feuardent décrite en 3 volumes (Rollin et Feuardent 1904.07.15) et qui fit refrapper la plupart des jetons dont les coins sont encore à l'Hôtel des Monnaies de Paris (introduction de Feuardent vol. 1 p. V) Des mélanges de coins ont pu se produire alors, ce qui rend ces pièces suspectes, bien que frappées au moyen de coins authentiques.

Les comptes des Maitres de la Monnaie de Neuchâtel que Messieurs Wavre, Demole et Montandon ont minutieusement passés en revue ne mentionnent jamais de frappe de jetons.

Il est vrai que l'Atelier Monétaire de Neuchâtel ne fut rétabli qu'en 1589, ce ne sont donc que les jetons postérieurs à cette date qui auraient pu y être occasionnellement frappés. Ce ne fut, semble-t-il, pas le cas. Tous les jetons des Longueville sont d'un type bien français et aucun doute n'est permis sur leur provenance.

Les Archives Nationales par contre possèdent un document signalé par Mazerolle qui permet d'attribuer avec certitude à Guillaume Feuret, maître-graveur, le jeton au type du béliet couché et qui en fixe la date à 1556 (Note 5).

Léonor avait alors 16 ans.

Feuret ne fit que copier pour le revers de ce jeton celui qu'il avait gravé pour François de Bourbon, comte de Saint-Pol, duc d'Estouteville (1491—1545) qui devait devenir en 1663 beau-père de Léonor. La licorne dans son enceinte palissadée fut simplement remplacée par un béliet.

Le document des Archives de Neuchâtel cité plus haut se rapporte certainement au jeton daté 1570 (N° 16).

Michel de Lyencourt ou Lyoncourt (les deux orthographes se trouvent dans le texte) n'est cité à notre connaissance dans aucun ouvrage traitant des orfèvres attachés à la Monnaie du Moulin à Paris, spécialisée dans la fabrication des pièces de plaisir et des jetons.

Peut-être faut-il attribuer leur frappe à un atelier monétaire de province? Michel de Lyencourt ne fit du reste que copier d'une façon maladroite le jeton de Guillaume Feuret.

Nous n'avons aucune indication pour les autres jetons, sinon que les revers des pièces numérotées 23 et 24 sont dûs au burin de Varin qui les avait gravés pour des jetons du Conseil du Roi, de la Chambre des Monnaies, de la Ville et des Echevins de Paris.

Henri II de Longueville fit frapper des jetons au moyen de ces coins qu'il fit combiner avec un droit frappé à ses armes suivant un usage courant à cette époque, qui permettait aux princes et aux administrations de faire l'économie de la recherche d'une devise et de la gravure d'un coin.

La plupart de pièces dont la liste suit figurent dans le catalogue de Pradel dont nous avons généralement reproduit la description en la modifiant toutefois dans certains cas. Nous avons indiqué les collections où elles figurent ou les ouvrages où elles ont déjà été citées.

Si l'on rapproche la liste des jetons du tableau généalogique qui figure à la fin de ce travail, on constate que plusieurs princes de la Maison d'Orléans-Longueville n'auraient pas eu de jetons ou plutôt que notre liste présente de nombreuses lacunes.

On conçoit en effet difficilement que François I^{er} et Marie de Savoie sa femme, que François II, époux de Françoise d'Alençon, que François, fils de Leonor, etc. ., membres et alliés de l'illustre lignée des Dunois se soient refusé la satisfaction de trouver d'agréables devises et de faire frapper des jetons à leurs armes.

Peut-être des médailliers publics ou privés recèlent-ils encore des jetons inconnus qui complèteraient la série que nous offrons aujourd'hui au public.

Nous souhaitons qu'ils sortent de leurs cachettes pour le plus grand plaisir des curieux et qu'ainsi puisse être complété le catalogue que nous publions ci-après.

Il nous reste à remercier les Conservateurs du Cabinet des Médailles de France, des Musées de Zurich, Genève et Berne qui ont mis à notre disposition, avec une extrême obligeance, les jetons des Longueville contenus dans leurs collections.

Monsieur Pierre d'Espezel nous a aidé de ses conseils et de ses connaissances numismatiques inépuisables.

Messieurs les Archivistes d'Etat à Neuchâtel nous ont également apporté un précieux concours.

C'est notamment grâce aux recherches de Monsieur Montandon Conservateur au Cabinet des médailles que le seul document relatif à la frappe des jetons pour le Comté de Neuchâtel a été mis au jour. Peut-être arriverons-nous encore avec son aide à découvrir de quels jetons de compte se servaient les sujets neuchâtelois des Comptes de Fribourg et de Hochberg. Aucune de ces pièces ne semble être parvenue jusqu'à nous et l'on ne saurait pourtant douter de l'emploi de jetons au

XV^{ème} siècle dans le Comté de Neuchâtel, alors que dans le Duché de Bourgogne, avec lequel les Comtes de Neuchâtel entretenaient des relations si intimes, l'habitude de compter aux jetons était aussi répandue que dans toutes les provinces françaises.

Note 1

Le Sieur de Bostetten, gouverneur et lieutenant general pour Monsieur le duc de Longueville en son comté souverain de Neufchastel, et le sieur de Manicquet, ambassadeur de mondict sieur audict comté.

Noz chiers et bons amys Benoit Chambrier, nostre lieutenant au gouvernement de Neufchastel, et Franceois Clerc, ancien chastellain de Thielle, nous vous mandons et ordonnons que des deniers par vous dehuiz par la closture de vostre dernier compte renduz de ladicte chastellanie pour l'année 1557 vous payez, baillez et delivrez comptant chascung par moitié a Michel de Lyencourt, orfevre, la somme a quoy se pourra monter trois centz gectons d'argent que nous avons ordonnez estre faictz, assavoir pour Monsieur cent et cent pour Madame, cinquante pour nous gouverneur et cinquante pour nous ambassadeur. Et par rapportant ces presentes avecque quittance de l'ouvrier qui aura faictz lesdictz gectons, et certification de la valler d'iceulx faictz par nous gouverneur, ladicte partie ainsir que par vous aura esté poyer vous sera allouhé et entré en desduction de vostre debet par tout ou il appartiendra, sans difficulté. En foy de quoy nous avons signé cesdictes presentes a Neufchastel, ce x^e de Mars 1569. Ainsin signé de Bonstetten et de Manicquet.

Coppie prinse sur l'original et fidellement relatée par moy.

J. Hudriet, not.

(au dos)

Ce jourd'huy xxvij^e de mars 1569 je soubsigné Jehan Manicquet confesse avoyr resseu manuellement et contempt la somme de iiij^{xx} livres petite monnoye de Monsieur le recepveur Benoit Chambrier et ce est pour la part et ratte comme apart par l'ordonnance de Messieurs les gouverneurs et ambassadeurs pour les dellyvrer a maistre Michel de Lyoncour, orffaivre, pour faire les gectons mensyoné dans ladicte ordonnance, lesquelz quatre vingtz livres luy seront entrés a son premier compte, et luy promes l'en faire acquitter envers mon signour le ducq de Longueville. En foy de quoy j'ai signé le presente.

(signé) Jehan Manicquet

Arch. Cant. Q 4 N° 9)

Benoit Chambrier, Chatelain et Receveur de Neuchâtel, Conseiller d'Etat, Lieutenant du Gouverneur, mort en 1571.

François Clerc dit Guy, Conseiller d'Etat, Chatelain de Thielle, Procureur Général.

Jean Jacques de Bonstetten, Gouverneur du Comté de Neuchâtel en 1552, mort en 1574.

Jehan de Manicquet, Sieur de Lamette, était frère d'Hector de Manicquet ambassadeur du Duc de Longueville accrédité par le Roi auprès des Cantons. Jean fut intendant des bâtiments du Duc de Longueville de 1569 à 1571 et se trouvait précisément à Neuchâtel en 1569 pour la construction du Bâtiment des Halles (Musée Neuchâtelois article Piaget 1903 page 31).

Note 2

Jetton. Petite pièce ronde faite en guise de monnaie dont on se sert pour calculer plusieurs sommes ou pour marquer son jeu ou autres choses.

On fait des jettons d'or, d'argent, de cuivre.

Les villes et plusieurs corps font battre des jettons chacun avec leurs devises pour en faire des présents.

Une bourse de jettons en contient un cent. Charron dit que les Rois font de leurs sujets comme des jettons, ils les font valoir ce qu'ils veulent, selon l'endroit où ils les placent.

Jetter. En termes d'arithmétique signifie calculer, supputer. Le marchand savait fort bien jetter à la plume et aux jettons. On dit jetter plutôt du calcul qu'on fait avec les jettons que de celui qu'on fait à la plume.

Dictionnaire de Trevoux 1734.

Note 3

«Je commençais cette année (1604) comme toutes les autres par un devoir auquel ma charge m'obligeoit, c'est de présenter à Leurs Majestés deux bourses de jetons d'argent, en leur faisant le salut ordinaire le premier jour de l'année. J'entrai de si grand matin dans leur chambre que je les trouvai encore au lit. Outre les bourses d'argent, j'en avois fait faire deux de jettons d'or, qu'Elles reçurent avec plaisir.»

..... «l'emblème étoit une grenade ouverte et la devise faisoit allusion à un trait sur Darius et Zophire connu dans l'ancienne histoire. Cette idée fut d'autant plus du goût du Roi qu'il y trouva ce rapport avec les séditeux de France qu'il m'avoit ordonné quelques jours auparavant de tacher d'y faire entrer.

Mémoires de Sully, Londres 1747

Tome II p. 295 (Livre XVIIIème)

En 1607, Henri IV prévenu des complots qui se tramaient contre lui dit à Sully: «Et voyez si pour cette année prochaine vous ne pourriez trouver une devise pour exprimer, suivant ce que nous venons de dire, que s'ils nous font la guerre en renards, nous la leur ferons en lions.». Sully présente au Roi des jetons sur lesquels «était représenté le Temple de Janus, un Lis paroissoit en tenir la porte fermée, ce qui étoit encore mieux expliqué par ces trois mots qui en étoient la devise ,Clausi, cavete

recludam'. Le Roi trouva que j'avois fort bien réussi à marquer la disposition où il étoit de ne pas se laisser prévenir par ses ennemis.»

Mémoires de Sully, Londres 1747

Tome III p. 17 (Livre XXIV^{ème})

Note 4

Feuardent dans son catalogue décrit deux jetons qu'il attribue à Jean de Dunois.

N° 8063^a sans légende. Buste de face d'un roi dans un cercle à huit lobes avec pointes alternées et fleurdelisées à l'intérieur.

R) sans légende. Armes de Jean Dunois, fils naturel de Louis de France duc d'Orléans, fils du Roi Charles V. Le champ qui entoure l'écu est semé de points. C⁶

N° 8063^b Légende rognée. Ecu aux armes de Dunois entouré du collier de St-Michel.

R) légende en partie rognée; on y lit encore BENEDIC . . croix à triple nervure fleurdelisée et évidée au centre, cantonnée de quatre I gothiques avec renflement au centre. C⁷

L'attribution de la première de ces pièces est douteuse, celle de la seconde est certainement inexacte. Le collier de Saint-Michel qui entoure l'écu permet de fixer la date de ce jeton au second quart du 16^{ème} siècle environ. Il semblerait donc contemporain du jeton N° 5 de notre catalogue que nous attribuons à Louis II de Longueville, arrière petit-fils de Dunois.

Note 5

Voici le texte de ce document reproduit sur la planche V :

Plaise à Messrs de la court des monnoyes permettre à Guill^e Feuret M^e graveur à Paris graver une pille au protaict cy atache pour sur icelle forger gections. Et vous ferez bien ladite pille pour Mons^r le duc de Longueville. Guille Feuret

Il est permys audit suppliant faire graver la pille au pourtraict cy ataché et icelle faicte représenter à ladite court.

Faict en ladite court le xxij^e octobre mil V^eLVj

Ladite pille représentée par le sieur Feuret au bureau le xij^e no^{bre} MV^eLVj et partent luy a esté rendue par ordonnance.

(Archives nationales Reg Z^{1B} 369)

Doit-on lire Feuret ou Fevret?

Mazerolle a admis la première des ces ortographes.

CATALOGUE DES JETONS DES DUCS DE LONGUEVILLE

Louis d'Orléans, Duc de Longueville,
mort en 1516

Comte souverain de Neuchâtel 1504,
Marquis de Rothelin 1504,
Duc de Longueville 1515,
Chevalier de l'ordre de Saint-Michel,
Epouse en 1504 Jeanne de Bade-Hochberg.

Il était fils de François d'Orléans, Comte de Dunois et de Longueville et d'Agnée de Savoie, et petit-fils de Jean de Dunois.

1.

A.: ❀ LOYS : DORLEANS : M^QVIS : DE : ROTELIN
Armes de Longueville avec la bande, occupant tout le champ.

R.: ❀ POR : LES : GENS : DES : CONTE : A : SEVRRE
L orné et couronné d'une couronne sans fleurons.

Pradel N° 217 bis

Cuivre 28 millim.

Planche I.

Ce jeton est postérieur à 1504, date du mariage de Louis d'Orléans avec Jeanne de Hochberg qui lui apporta le marquisat de Rothelin, le comté de Neuchâtel et la seigneurie de Seurre en Bourgogne. Cette seigneurie était passée dans la Maison de Bade-Hochberg par le mariage de Rodolphe de Hochberg avec Marguerite de Vienne.

Il est antérieur à 1515, date de la mort de Renée d'Orléans, fille de François II, à laquelle Louis d'Orléans succéda dans tous les titres et biens des Longueville.

2.

A.: ❧ L : DVC ❧ DE : LONGUEVILLE
Ecu de Longueville avec la cottice, surmonté d'une couronne.

R.: ❧ I : DVCHESSE ❧ DE ❧ LONGUEVILLE
Ecu en losange, écartelé de Bade-Hochberg et de Neuchâtel, surmonté d'une couronne.

Cabinet des Médailles Genève,
Cabinet des Médailles Zurich.

Argent 29 millim.
Planche I.

Ce jeton a été frappé entre 1515, année où Louis d'Orléans devint Duc de Longueville, et 1516 année de sa mort.

Il a été décrit par Demole dans le Bulletin de la Société Suisse de Numismatique de 1888.

**Jeanne de Bade-Hochberg, Marquise de Rothelin,
Comtesse de Neuchâtel, Duchesse de Longueville,
morte en 1543**

Fille unique de Philippe, marquis de Bade-Hochberg, Comte de Neuchâtel et de Marie de Savoie.

Epouse en 1504 Louis d'Orléans, Duc de Longueville dès 1515.

3.

A.:  · **CONTESSSE**  **DE :**  : **HEVFCHASTEL** ·
Ecu parti au 1^{er} de Longueville, au 2^e coupé Bade-Hochberg-Neuchâtel, surmonté d'une couronne.

R.:  : **DVCHESSSE**  **DE**  **LONGVEVILLE**
I orné traversant une couronne surmontée de trois fleurs de lis.

Cabinet des Médailles Neuchâtel,
Collection de l'auteur.

Cuivre 27 millim.
Planche I.

Ce jeton est sans doute postérieur à 1516, date de la mort de Louis d'Orléans-Longueville, il rappelle comme type le dizain de Rouen de Louis XII.

4.

A.:  **I : DVCHESSSE : DE : LONGEVILLE**
Ecu en losange, écartelé de Bade-Hochberg et de Neuchâtel, surmonté d'une couronne.

R.: **M : DE : ROTHELIN : ET : DE : NEVSCHATEL**
I orné traversant une couronne.

Pradel 217^{ter}

Cuivre 28 millim.
Planche I.

(mêmes remarques que pour le précédent).

Planche I



1



2



3



4



5



7



**Louis II d'Orléans, Duc de Longueville,
1510—1537**

Duc de Longueville 1524 et de Dunois 1525,

Chevalier de l'ordre de Saint-Michel 1527,

Epouse en 1534 Marie de Lorraine qui épouse après sa mort
Jacques V Roi d'Ecosse.

Il était fils de Louis I d'Orléans-Longueville et de Jeanne de
Bade-Hochberg.

5.

A.: NO : FECIT. TALITE^R — OMNI : NATIONI :

Ecu de Longueville couronné et entouré du collier de
Saint-Michel.

R : ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM : XXII

Croix fleurdelisée, chargée d'un quatre feuilles en cœur et
cantonnée de deux I et de deux béliers.

Pradel 218

Cuivre 28 millim.

Planche I.

Pradel attribue ce jeton à Claude d'Orléans (1505-1524),
le chiffre XXII figurant au revers étant peut-être, d'après
lui, l'indication de la date du jeton: 1522. Or, Claude
d'Orléans, tué devant Pavie en 1524, avait 14 ans en
1522 et ne semble pas avoir été chevalier de Saint-Michel
tandisque son frère Louis l'était déjà en 1527.

Le style de la légende paraissant nettement postérieur
à 1530, nous l'attribuons plutôt à son frère Louis qui ne
mourut qu'en 1537.

Les 2 I du revers rappelleraient les initiales de sa
mère Jeanne de Bade-Hochberg. Si cette attribution est
exacte, le chiffre XXII reste inexplicable.

On pourrait également attribuer ce jeton à François
d'Orléans (1513—1548), frère de Claude et de Louis II.
Dans ce cas, l'initiale I serait peut-être celle de Jaqueline
de Rohan, son épouse.

La légende du revers est tirée du psaume 147 qui se
termine par ces mots:

NON FECIT TALITER OMNI NATIONI ET IVDICIA
SVA NON MANIFESTAVIT EIS.

La lecture Rationi de Pradel est inexacte. Il s'agit
bien de Nationi.

6.

A.: NO · FECIT · TALITER · OMNI · NATIONI

Ecu de Longueville.

R.: SIT · NOMEN · DOMINI · BENEDICTVM

Croix fleurdelisée cantonnée de deux L et de deux béliers.

Feuardent 8064

Cuivre 27 millim.

Si la description ci-dessus est exacte, ce jeton peut
être attribué à Louis II de Longueville.

Le revers correspond à celui d'un jeton de la Chambre
des Comptes de François I^{er} (collection Rouyer N° 25,
cité par Pradel p. 76) et qui doit provenir d'un mélange
de coins, le revers étant d'un style postérieur à celui
du droit.

Il s'agit, en somme, d'un jeton identique au N° précé-
dent, les deux I du revers étant remplacée par deux L.

Léonor d'Orléans, Duc de Longueville,

1540—1573

Duc de Longueville en 1551 à la mort de son cousin François III
d'Orléans,

Comte de Neuchâtel conjointement avec Jacques de Savoie de
1551 à 1557 et seul à partir de cette date,

Chevalier de l'ordre de Saint-Michel 1559,

Reconnu prince du sang en 1571,

Epouse en 1563 Marie de Bourbon.

Il était fils de François d'Orléans, Marquis de Rothelin et de
Jacqueline de Rohan.

7.

A.: LEONOR · DVC · DE · LONGVEVILLE

Ecu couronné aux armes de Longueville.

R.: IAQVELINE : DE : ROH - AN : MARQ : DE : ROTH
Ecu en losange couronné et parti au 1^{er} de Longueville
(coupé de Longueville et d'un écartelé Bade-Hochberg et
de Neuchâtel); au 2^e de Rohan (coupé d'un écartelé de
Navarre parti d'Evreux et de Rohan, Milan sur le tout).
Pradel 219 Cuivre 28 millim.
Feuardent 8575 Planche I.

Jeton antérieur à 1559, date d'entrée de Léonor dans
l'ordre du Roi.

8.

A.: . LEONOR . DVC . DE . LONGVEVILLE .
Ecu couronné aux armes de Longueville.

R.: ✠ SVB . SOLE . SVB VMBRA . VIRENS
Bélier couché à gauche, au centre d'un enclos fait d'une
palissade.
Pradel 220 pl. VI N° 1 Argent 28 millim.
Feuardent 8072 Planche II.
Haller 2079
Vente Wunderly de Muralt 1914.

On peut identifier ce jeton ou l'un des suivants avec
celui qui fut commandé en 1556 à Guillaume Feuret cf.
Mazerolle: les médailleurs français T. I pp. CLVIII et 532;
T. II p. 191 N° 936, d'après Arch. nat. Reg. Z^{IB} 369,
document sur lequel figure le dessin d'un bélier (note
de Pradel).

La description et l'explication de ce revers se trouve
dans «Les Familles de la France illustrées», etc . . . par
Jacques de Bié 1936 p. 106, fig. p. 103:

«L'intention du Prince nommé a été de donner à
entendre que dans les pénibles travaux et fatigues de la
guerre pour le service de son Prince, il étoit porté d'un
tel zèle, qu'il n'appréhendait ny le chaud ny le froid,
estant prêt de s'exposer à toutes iniures du ciel, resolu
de les supporter avec courage et patience.»

(Voir texte note 5 p. 46 et planche N° V reproduisant le
document des Archives Nationales,)

9.

Le même.

Pradel 221

Cuivre 29 millim.

10.

A.: LEONOR · DVC · DE · LONGVEVILLE

Ecu de Longueville, couronné et entouré du collier de Saint Michel.

R.: ✠ SVB · SOLE · SVB · VMBRA · VIRENS

Bélier couché à gauche, au centre d'un enclos fait d'une palissade.

Pradel 222

Cuivre 29 millim.

Cabinet des Médailles, Neuchâtel.

Planche II.

Le revers est identique à celui des N^{os} 8 et 9, seul le droit est différent, l'adjonction du collier de Saint-Michel ayant exigé une réduction de l'écu. L'inventaire des poinçons de 1697/98 publié par Mazerolle donne la description des coins de ce jeton sous le N^o 1527.

D'après l'original de la Chambre des comptes de Paris (Bibl. nat. ms. Fr. 32865, p. 508) Leonor fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Michel le 26 avril 1559.

Ce jeton est donc postérieur à cette date.

11.

Idem.

Collection de l'auteur

Argent 29 millim.

12.

A.: LEONOR · D · DVC : - · D : LONGVEVILLE

Ecu écartelé: au 1^{er} et au 4^{ème} de Longueville au 2^{ème} et au 3^{ème} contre-écartelé de Bourbon et d'Estouteville; couronné et entouré du collier de Saint-Michel.

R.: ❖ SVB · SOLE · SVB · VMBRA · VIRENS ❖

Bélier couché à gauche au centre d'un enclos fait d'une palissade sans arbres à l'intérieur.

Pradel 223

Cuivre 28 millim.

Planche II.

Planche II



8



10



12



13



14



15



Ce jeton et les suivants sont postérieurs au mariage de Leonor de Longueville avec Marie de Bourbon, Duchesse d'Estouteville (1563) (note de Pradel).

13.

A.: LEONOR DVC DE - LONGVEVILLE

même type autre coin.

R.: ❖ SVB · SOLE · SVB · VMBRA · VIRENS ·

même type, avec arbres; au-dessus de l'enclos: CÔPTES.

Pradel 224

Argent 28 millim.

Planche II.

14.

A.: LEONOR · D · DVC · D · — LONGVEVILLE

même type, autre coin.

R.: ❖ · SVB · SOLE · SVB · VMBRA · VIRENS ·

même type, autre coin, sans CÔPTES.

Pradel 225 pl. VI N° 2

Argent 30 millim.

Planche II.

15.

A.: LEONOR DVC DE - LONGVEVILLE

même type.

R.: + PO · LA · CHAMB · DES : COMPT · D^E CHAVDVM

même type au-dessus de l'enclos · 1573 ·

Pradel 225^{bis}

Cuivre 28 millim.

Planche II.

Chateaudun était le chef-lieu du Comté de Dunois, possession familiale des Ducs de Longueville (note de Pradel).

16.

A.: LEONOR · DVC · DE · LONGUE—VILLE · ET · DE
TOVTEVIL

Ecu écartelé au 1^{er} et au 4^{ème} de Longueville, au 2^{ème} de Neuchâtel, au 3^{ème} contre-écartelé de Longueville et d'Estouteville; couronné et entouré du Collier de Saint-Michel.

R.: ✠ SVB * SOLE * SVB * VMBRA * VIRENS * 1570
même type, autre coin. Argent 30 millim.
Pradel 226, pl. VI N° 3 Planche III.
Cabinet des Médailles, Musée National Zurich
Cabinet des Médailles, Musée de Berne
Feuardent 1871.

Il s'agit sans doute du jeton commandé par le Gouverneur de Bonstetten et Jehan de Maniquet à Michel de Lyencourt en 1569 et payé par le receveur de Neuchâtel. C'est le seul des jetons de Leonor qui porte les armes de Neuchâtel. La gravure en est nettement inférieure à celle des jetons précédents et décèle un orfèvre peu habile. Il s'est du reste trompé en écartelant au 3 Longueville-Estouteville au lieu de Bourbon-Estouteville.

L'écu qui figure quatre fois au dessus des portes du bâtiment des Halles à Neuchâtel, construit également en 1570 sous la direction du gouverneur de Bonstetten et de Jehan de Maniquet comporte un écartelé de Bourbon et d'Estouteville, sur le tout écartelé Bade-Hochberg et Neuchâtel.

**Marie de Bourbon, Duchesse de Longueville
et d'Estouteville,
1539—1601**

Fille et Héritière de François de Bourbon, Comte de Saint-Pol et d'Adrienne d'Estouteville, épouse en 1563 Léonor d'Orléans, Duc de Longueville. Régente du Comté de Neuchâtel pour son fils Henri I^{er} et son petit-fils Henri II de Longueville.

17.

A.: M : D : BOVRBON : ET : H : ET : F : DORLEANS
Ecu écartelé Orléans-Longueville et contre-écartelé Bourbon
Estouteville, couronné et entouré de la cordelière de veuve.
R.: QUOD : IVSTE : IDEM : SIT : PERPETVVM
Ecu couronné, écartelé de Challant et Valangin.
Collection de l'auteur Cuivre 30 millim.
Feuardent 1873 Planche III.

Planche III



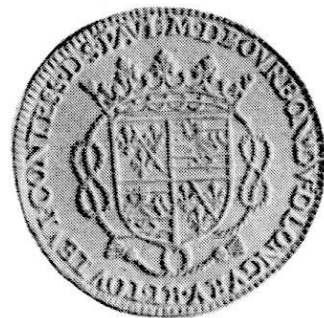
16



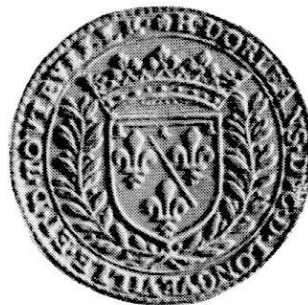
17



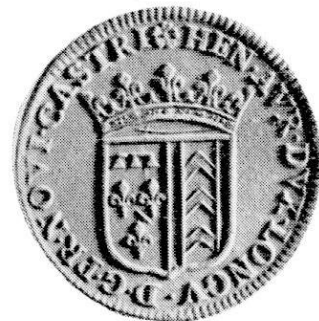
18



19



22



23



Ce jeton fut frappé sans doute en 1592, lors de l'acquisition de la Seigneurie de Valangin par Marie de Bourbon. Ce n'est qu'à cette date que devint définitif cet achat, à la suite des difficultés de toutes sortes qui lui furent suscitées au cours de longues et laborieuses négociations avec les héritiers de la Maison de Challant qui descendaient des Arberg-Valangin.

Henri I d'Orléans, Duc de Longueville,
1573—1595

Duc de Longueville 1573,
Comte de Neuchâtel 1573,
Epouse en 1588 Catherine de Gonzague-Cleves,
Chevalier des Ordres du Roi en 1594.

Il était fils de Léonor d'Orléans-Longueville et de Marie de Bourbon, Duchesse d'Estouteville.

18.

A.: H · DORLEANS · DVC · D · LONGVEV COM SOVVE D
NEUFCHAS^L EN SVIS^{SE}

Ecu de Longueville couronné et entouré de lauriers.

R.: M · D · BOVRBON · DV · D LONGVEV · ET ·
TOVTEVI^L CONTESS · D · S · PAVL :

Ecu écartelé de Bourbon et d'Estouteville, couronné et entouré d'une cordelière.

Collection de l'auteur

Argent 28 millim.

Planche III.

19.

A.: H · DORLEANS · DVC · D LONGVEV^E COM SOVVE D
NEUFCHAS^L EN SVIS^{SE}

même type, autre coin.

R.: M · D · BOVRBON · DV^S D · LONGVEV^E ET ·
TOVTEVI^L CONTESS^E D ST^T PAVL.

même type, autre coin.

Pradel 227

Argent 28 millim.

Planche III.

20.

A.: H · DORLEANS · DVC · D · LONGVEV · COM SOWE
D NEVFCHAS^L EN SVISSE ·

même type, autre coin.

R.: M · D · BOVRBON · DV · D · LONGVEV · ET ·
TOUTEVI^L CONTESS · D · S · PAVL :

même type, autre coin.

Pradel 228^{bis}

Cuivre 28 millim.

Collection de l'auteur

Cabinet des Médailles du Musée National, Zurich.

21.

A.: H · DORLEANS · DVC · D · LONGVEV · CÖ · SOVVE
D NEVFCHAS · EN · SVIS^{SE}

même type, autre coin.

R.: M · D · BOVRBON · DV · D · LONGVE · V · ET ·
TOVTEVI · CONTESS · D · S · PAVL

même type.

Pradel 229

Cuivre 25 millim.

**Henri II d'Orléans, Duc de Longueville,
1595—1663**

Duc de Longueville dès 1595,

Comte Souverain, puis Prince de Neuchâtel,

Epouse en 1617 Louise de Bourbon-Soissons † 1637 puis en 1642

Anne Geneviève de Bourbon-Condé † 1679,

Chevalier des Ordres du Roi en 1633.

Il était fils d'Henri I Orléans-Longueville et de Catherine de
Gonzague.

22.

A.: ❁ H · DORLEANS · DVC · D · LONGVEVILLE · ET
D · TOVTEVILLE ·

Ecu de Longueville, couronné, entouré de lauriers.

R.: · BELLI · PACISQVE · MINISTER ·

Un guerrier debout à gauche dans un paysage montagneux tenant une épée de la main droite et un rameau d'olivier de la main gauche.

A l'exergue: . 1623 .

Pradel 230, Pl. VI N° 4

Argent 27 millim.

Feuardent 8086

Planche III.

Le revers est une allusion aux services rendus par Henri de Longueville comme Commandant des Armées du Roi en Allemagne et en Italie et comme Gouverneur de Picardie et de Normandie.

Cf. de Bié, La France Métallique N° CXI (Note de Pradel).

Le revers est identique à celui d'un jeton de Louis XIII.
Cf. La Tour N° 840.

23.

A.: ❁ HEN . AVR . DVX . LONGV . D . G . PR .
NOVI . CASTRI

Ecu couronné, parti de Longueville et de Neuchâtel.

R.: . VRBS . ANTIQVA . RESVRGIT .

Le Fleuve, la Seine, assis à droite et tourné à gauche parmi les roseaux, sous un soleil rayonnant; à gauche, vue de la Cité avec Notre-Dame.

A l'exergue . 1653 .

Pradel 231

Argent 28 millim.

Feuardent 8089 en reffappe

Planche III.

Le revers gravé par Varin (Cf. Mazerolle Varin T I p. 101) se retrouve sur des jetons du Conseil du Roi (Feuardent 203.204),
de la Chambre des Monnaies (Feuardent 2200),
de la Ville de Paris (Feuardent 3398—3399),
de l'Echevinage de Paris (Feuardent 5647),
d'Issoudun (Feuardent 9520).

Il fait allusion à la fin de la Fronde à laquelle avaient activement participé le Duc et la Duchesse de Longueville.

24.

A.: Même droit.

R.: • COLLIGIT • VT • SPARGAT •

Une vasque ronde de laquelle l'eau s'échappe par des conduits .

A l'exergue • 1656 •

Pradel 232

Argent 28 millim.

Planche IV.

Ce revers également de Varin (cf. Mazerolle, Varin I p. 101, II p. 79) se retrouve sur un jeton du Conseil du Roi (Feuardent 212—215) de l'ordinaire des guerres (Feuardent 413) des Etats de l'Artois (Feuardent 6975, La Tour 1375).

L'inventaire des poinçons de la Monnaie de 1697/1698 publié par Mazerolle donne la description des coins de ce jeton sous les Nos 1783 et 1784.

25.

A.: ❁ HENRY • DORLEANS • DVC • DE • LONGVEVILLE
Ecu de Longueville, couronné.

R.: PRIMITIAS • FLORVM • THEMIDI • SYLVA • DEDIT
Une forêt.

A l'exergue • 1657 •

Pradel 233

Argent 29 millim.

Feuardent 8091

Planche IV.

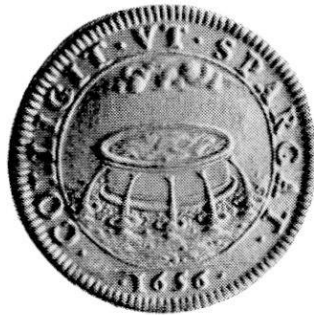
Haller 2084

Collection de l'auteur.

Ce jeton décrit dans le Bulletin de la Sté Suisse de Numismatique de 1887 p. 29 par Grellet est appelé généralement et sans doute à tort: jeton des alliées de Colombier.

Le Chancelier de Montmollin, dans ses Mémoires, reconnus aujourd'hui comme apocryphes, raconte qu'en 1637, Henri II de Longueville, en séjour dans sa Principauté, aurait donné quittance aux gens de Colombier des sommes fort importantes qu'ils lui devaient pour avoir cautionné leur receveur défaillant, à condition qu'ils plantassent trois

Planche IV



24



25



31



33



34

allées d'arbres aboutissant au Château. Ce trait de générosité du Prince est charmant, sa commémoration sur un jeton serait touchante, malheureusement aucun document de l'époque ne vient le confirmer.

Comment expliquer du reste que les Armes de Neuchâtel et le titre de Prince ne figurent pas sur un jeton devant commémorer un événement essentiellement neuchâtelois.

Il existe, par contre, un jeton de Louis XIV daté de 1657 également, représentant de même une forêt avec cette légende NE · NEMVS · OMNE · CANET · (La Tour 1389); le même revers est décrit dans l'inventaire des Coins de la Monnaie de 1697 (voir N° 26) et existe sur une refraappe moderne de jeton d'Henri II de Longueville qui se trouve au Cabinet des Médailles de Neuchâtel.

A cette date de 1657 est sans doute survenu en France un événement qui a engagé le graveur des jetons royaux à choisir cet emblème que s'est approprié le Duc de Longueville sans songer, et pour cause, aux tilleuls de Colombier.

26.

A.: Même droit que N° 25.

R.: ME · NEMVS · OMNE · CANET ·
forêt.

A l'exergue · 1657.

Les coins de ce jeton sont décrits sous les numéros 1804 et 1805 dans l'Inventaire des Coins et Médailles de la Monnaie de 1697/1698 publié par Mazerolle.

Nous indiquons ci-dessous, pour mémoire, quatre jetons connus seulement en refrappes modernes, provenant probablement d'un mélange de coins.

27.

A.: Même droit que N° 23.

R.: FOELICI · E · STIRPE · RESVRGO
Palmier sortant d'un vieux tronc.

A l'exergue · 1657 ·

Feuarden 6091a Refrappe en cuivre 28 millim.

Même revers que celui d'un jeton de Louis XIV (La Tour 1384) et d'un autre d'Armand de Bourbon-Conti (Feuarden 6640a)

28.

A.: Même droit que N° 23.

R.: ME · NEMVS · OMNE · CANET
forêt.

A l'exergue · 1657 ·

Refrappe en cuivre 28 millim.

Cabinet des Médailles de Neuchâtel (voir remarques N° 25).

29.

A.: Même droit que N° 25.

R.: ERIGET · ILLE · CADENTEM

Homme barbu debout, relevant une femme tombée à terre
tenant une corne d'abondance remplie de fruits.

A l'exergue 1653.

Feuarden 8090 Refrappe en cuivre 28 millim.

Même revers que celui d'un jeton de Louis XIV (La Tour 1341), Feuarden 3400.12496) des Parties Casuelles (Feuarden 2609.2610) de la Ville de Paris (Feuarden 3401).

30.

A.: Même droit que N° 25.

R.: IVSTICIA-SIMVL · ET · CVRA ·

La justice debout tenant un livre de la main droite
et une balance de la main gauche.

A l'exergue · 1659 ·

Cabinet des Médailles Neuchâtel.

Refrappe en cuivre 28 millim.

Même revers qu'un jeton de Louis XIV (La Tour 1398).

Marie d'Orléans-Longueville,

1625—1707

Epouse en 1657 Henri de Savoie, Duc de Nemours, mort en 1659,
Princesse de Neuchâtel dès 1694,

Elle était fille d'Henri II de Longueville et de Louise de
Bourbon-Soissons.

31.

A.: MARIE · DORLEANS · PRINCESSE · DE · LONGUEVILLE
Ecu en losange, écartelé de Longueville et de Bourbon-
Soissons, couronné et entouré de deux palmes.

R.: · INTER · LILIA · PASCITVR · DONEC · ASPIRET · DIES
La Princesse tenant un lis dans chaque main et s'avancant
sur un chemin jonché de lis coupés.

A l'exergue · 1645 ·

Pradel 234

Argent 28 millim.

Feuarden 8087

Planche IV.

Cf. Introduction p. 45.

Ce jeton a, semble-t-il, été frappé pour commémorer
le vingtième anniversaire de la princesse.

32.

Le même.

Cabinet des Médailles Neuchâtel.

Feuarden 8088

Cuivre 27 millim.

Françoise-Marie d'Orléans,

1549—1601

Fille de François d'Orléans, Marquis de Rothelin et de Jacqueline
de Rohan, sœur de Léonor d'Orléans-Longueville.

Epouse an 1665 Louis I de Bourbon, prince de Condé, mort
en 1569.

33.

A.: : FRANCOISE · D'ORL · PRINCESSE · D · DE · CONDE
Ecu en losange parti: au 1^{er} coupé de Bourbon et d'Alençon,

au 2^{ème} d'Orléans-Longueville, couronné et entouré d'une cordelière.

R.: ∴ NEC · MORS · NEC · TEMPORA · SOLVENT

Un cep de vigne étêté et chargé de grappes. De chaque côté un monogramme constitué par deux Y et un ϕ entrelacés.

Pradel 69 et 70 pl. III N° 1

Cuivre 28 millim.

Planche IV.

Le revers est une allusion à la mort prématurée du Prince de Condé à la bataille de Jarnac (note de Pradel).

**Henri d'Orléans, Marquis de Rothelin,
mort en 1651**

Fils de François, bâtard d'Orléans, et petit-fils de François d'Orléans, Marquis de Rothelin et de Jacqueline de Rohan, Lieutenant général de l'Artillerie de France,
Epouse en 1620 Henriette de Lomenie.

34.

A.: HENRY · DORLEANS · MAR · DE · ROTELIN · LIEVT
· GNAL · DE · LAR · D · FR ·

Ecu écartelé: au 1^{er} et au 4^{ème} de Bade-Hochberg, au 2^{ème} et au 3^{ème} de Neuchâtel; Longueville sur le tout; couronné et supporté par deux lions, au-dessous deux canons croisés et des bombardes.

R.: ∴ RATIO ∴ VLTIMA ∴ REGVM ∴

Deux canons croisés et crachant de la fumée parmi des barils, des sacs de poudre et des boulets.

A l'exergue · 1629 ·

Pradel 235

Argent 29 millim.

Cabinet des Médailles Neuchâtel

Planche IV.

Cf. Introduction p. 45.

Le mot RATIO signifie généralement: compte. Maints jetons nous en fournissent l'exemple.

Il s'agit ici d'un jeu de mots dans lequel la ratio est figurée par les canons qui sont le dernier argument des Rois.

Le revers de ce jeton est décrit dans les «Familles de la France, etc.» par Jacques de Bié 1636 p. 145, fig. CXXVII.

Les armes de l'écu d'Henri d'Orléans, Marquis de Rothelin, doivent être rapprochées de celles de l'ex-libris de son petit fils l'abbé Charles d'Orleans-Rothelin né en 1691. Cet ex-libris identifié par Monsieur Léon Jéquier dans les Archives Heraldiques Suisses (1939 N° 2) était attribué jusqu'ici à tort à Jean-Louis Charles d'Orleans-Longueville.

Généalogie de la Maison de Longueville issue de Charles V

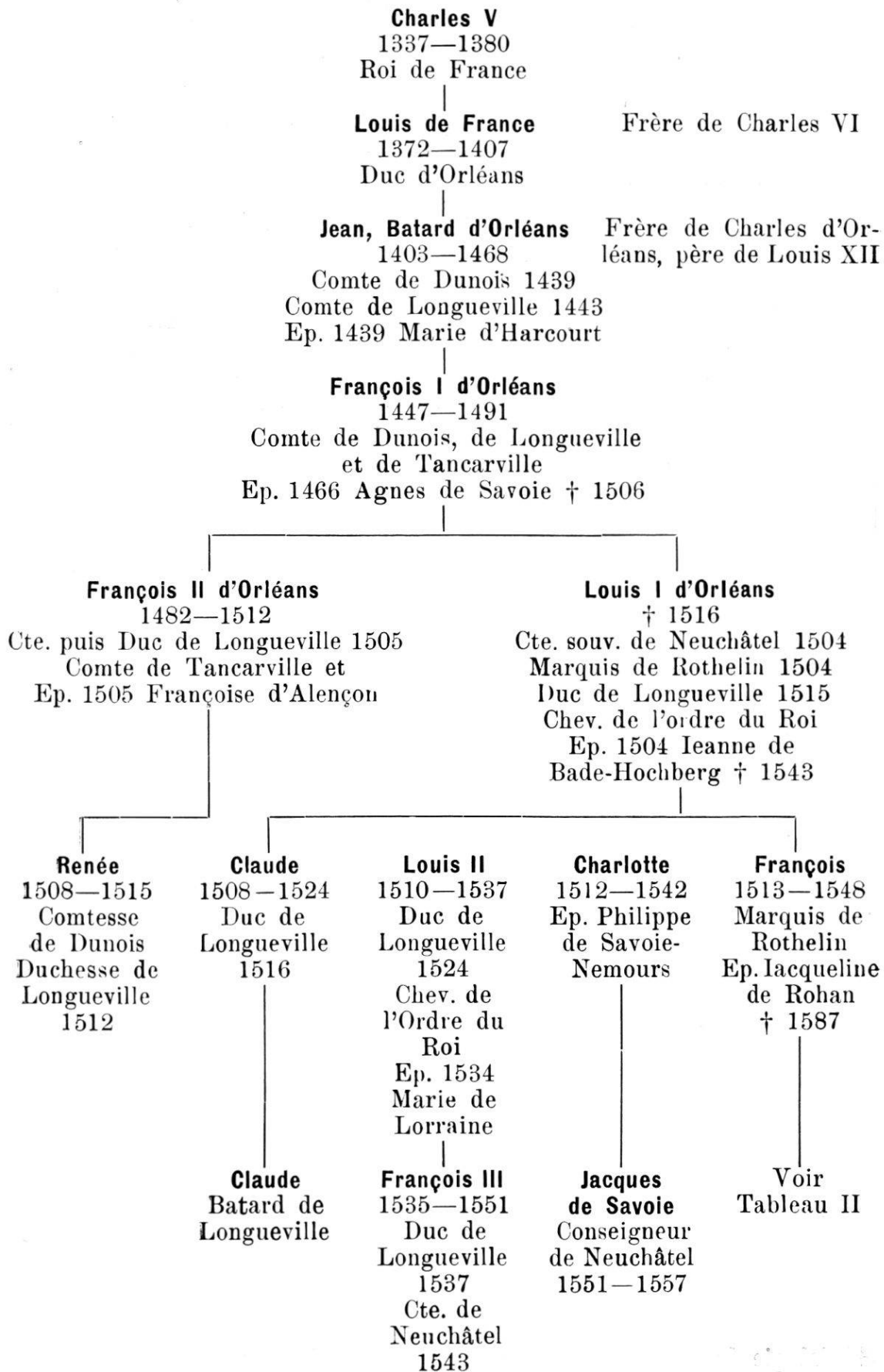


Tableau II

